



BUDGET 2026

NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Budget primitif

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES
24, RUE DE LA 3^E DIA · 88 310 CORNIMONT

03 29 24 02 88
contact@cchautesvosges.fr

www.cchautesvosges.fr



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026	1
INTRODUCTION	
I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1- Généralités	4
2- Les principales dépenses et recettes pour le budget principal	4
3- La fiscalité.....	9
4- Les dotations et compensation de l’ETAT.....	9
II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT	9
1- Généralités	9
2- Vue d’ensemble de la section d’investissement	10
3- Les principaux projets d’investissement pour l’année 2026.....	11
4- Les subventions d’investissements prévues pour 2026	14
III – LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL.....	15
1- Les dépenses et recettes de fonctionnement	15
2- Les dépenses et recettes d’investissement.....	17
3- Principaux ratios Budget principal 2026 par habitant (21380 habitants / Population INSEE).....	19
4- Etat de la dette.....	19

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 11 mars 2026 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la CCHV aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 février 2026. Il a été établi avec la volonté de se fixer les objectifs suivants :

- Le maintien d'un service public de qualité
- L'attractivité du territoire
- Une fiscalité maîtrisée
- Diminuer les charges de gestion courante
- Maintenir un niveau de trésorerie raisonnable et augmenter la capacité d'autofinancement
- Avoir une vision pluriannuelle

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCHV ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Généralités

Les 6 budgets de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

- Le budget principal
- Le budget Zone d'Activité Economique,
- Le budget Ordures Ménagères,
- Le budget Transport,
- Le budget Eau
- Le budget Assainissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscines, ramassage des ordures ménagères, distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées, navette intercommunale, cellules commerciales...), à la fiscalité, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes et dépenses de fonctionnement des budgets 2026 s'élèvent à 22 384 200 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges sociales du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les adhésions aux divers organismes, les participations et subventions versées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges sociales du personnel représentent 23% des dépenses de fonctionnement de la CCHV, tous budgets confondus.

Il existe trois principaux types de recettes pour la CCHV :

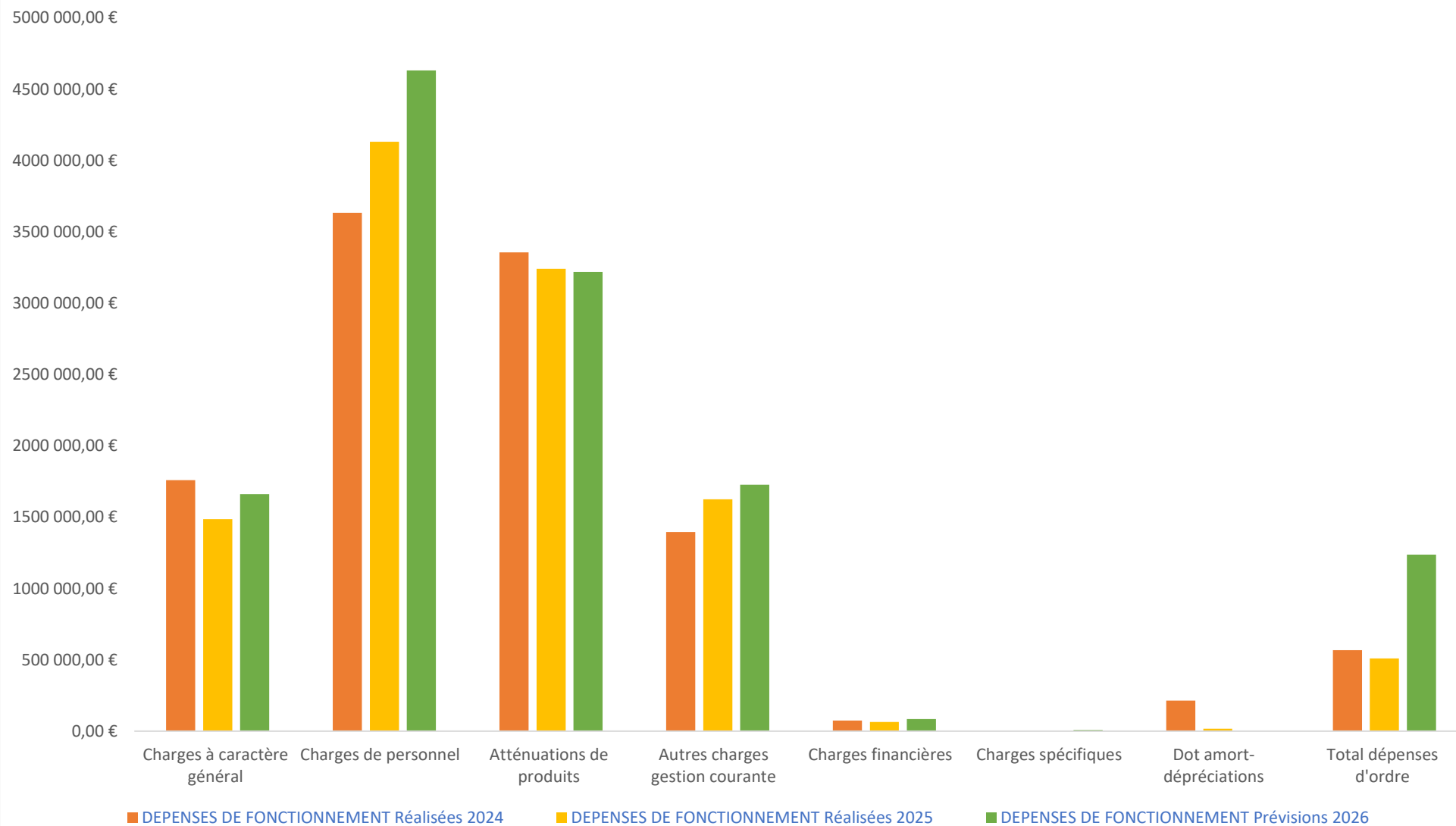
- Les impôts
 - 5 434 426.00€ perçus en 2024 5 547 605.00 perçus 2025 et 5 652 600.00€ prévus pour 2026.
- Les dotations et compensations versées par l'État
 - 1 195 901.00€ perçus en 2024 1 224 722.00 perçus 2025 et 1 120 000.00€ prévus pour 2026.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
 - 301 941.00€ perçus en 2024 299 743.00 perçus 2025 et 318 200.00€ prévus pour 2026.

2- Les principales dépenses et recettes pour le budget principal

Répartition des dépenses de fonctionnement de la CCHV pour le budget Principal depuis 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026	
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	2 105 779,00	1 760 226,38	345 552,62	84	1 784 105,58	1 485 716,30	298 389,28	83	1 660 914,02	-6,9
60 - Achats et variation des stocks	854 170,00	750 004,59	104 165,41	88	570 433,00	479 946,21	90 486,79	84	510 024,00	-10,6
61 - Services extérieurs	453 608,00	346 487,52	107 120,48	76	419 267,00	304 857,55	114 409,45	73	352 139,00	-16,0
62 - Autres services extérieurs	762 361,00	633 667,44	128 693,56	83	759 160,58	670 096,33	89 064,25	88	764 211,02	0,7
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	35 640,00	30 066,83	5 573,17	84	35 245,00	30 816,21	4 428,79	87	34 540,00	-2,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 681 147,41	3 633 681,61	47 465,80	99	4 343 984,13	4 131 833,45	212 150,68	95	4 632 343,26	6,6
62 - Autres services extérieurs	3 820,89	3 905,59	-84,70	102	4 572,39	38 251,51	-33 679,12	837	68 182,45	1 391,2
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	72 033,34	80 318,62	-8 285,28	112	94 031,04	86 933,21	7 097,82	92	91 477,80	-2,7
64 - Charges de personnel	3 605 293,18	3 549 457,40	55 835,78	98	4 245 380,70	4 006 648,73	238 731,97	94	4 472 683,01	5,4
014 - Atténuations de produits	3 371 440,10	3 356 091,95	15 348,14	100	3 263 921,00	3 240 802,54	23 118,46	99	3 219 475,00	-1,4
65 - Autres charges de gestion courante	1 904 761,92	1 396 072,97	508 688,95	73	1 870 965,08	1 625 875,68	245 089,40	87	1 726 835,00	-7,7
66 - Charges financières	77 740,00	75 330,59	2 409,41	97	65 000,00	63 774,45	1 225,55	98	84 099,00	29,4
67 - Charges spécifiques	5 528,00	3 675,92	1 852,08	66	6 000,00		6 000,00		8 752,00	45,9
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	388 254,20	213 404,00	174 850,20	55	16 700,00	16 628,32	71,68	100	500,00	-97,0
Total dépenses réelles	11 534 650,63	10 438 483,42	1 096 167,21	90	11 350 675,79	10 564 630,74	786 045,04	93	11 332 918,28	-0,2
Total dépenses d'ordre	958 854,33	567 837,38	391 016,95	59	993 613,58	510 334,57	483 279,01	51	1 236 847,02	24,5
Total dépenses de fonctionnement	12 493 504,96	11 006 320,80	1 487 184,16	88	12 344 289,37	11 074 965,31	1 269 324,06	90	12 569 765,30	1,8

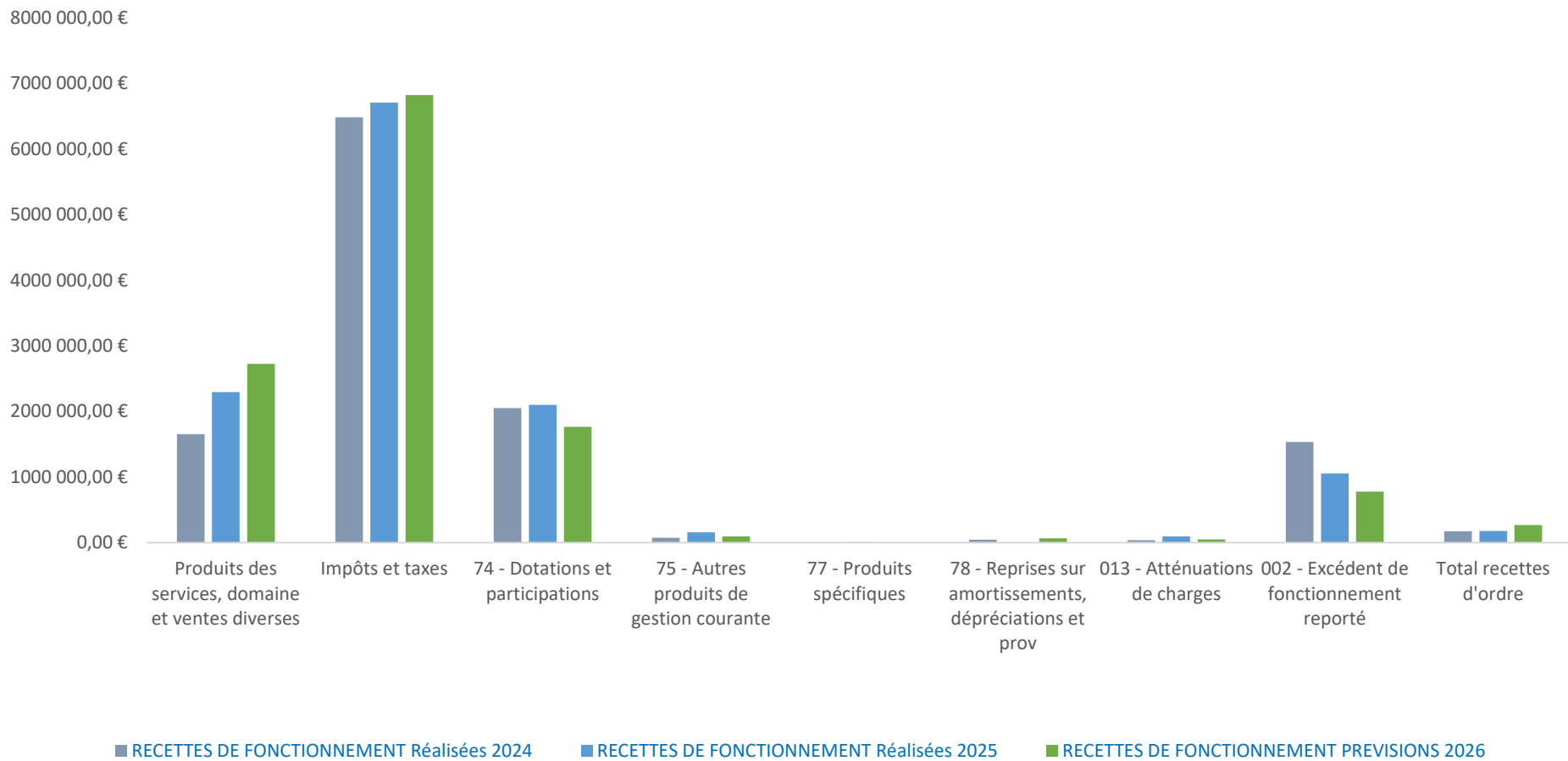
Evolution de la répartition des dépenses de fonctionnement 2024-2026



Répartition des recettes de fonctionnement de la CCHV pour le budget Principal depuis 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026	
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 729 613,00	1 652 947,65	76 665,35	96	2 357 769,00	2 296 392,55	61 376,45	97	2 723 850,00	15,5
73 - Impôts et taxes	2 014 284,00	1 995 824,00	18 460,00	99	1 995 824,00	2 023 899,00	-28 075,00	101	2 017 000,00	1,1
731 - Impositions directes	4 575 996,07	4 486 363,90	89 632,16	98	4 640 293,00	4 682 636,05	-42 343,05	101	4 804 600,36	3,5
74 - Dotations et participations	2 140 028,78	2 050 738,32	89 290,46	96	1 979 186,18	2 102 347,38	-123 161,20	106	1 768 002,00	-10,7
75 - Autres produits de gestion courante	61 750,00	74 413,85	-12 663,85	121	66 420,00	158 946,82	-92 526,82	239	95 499,94	43,8
77 - Produits spécifiques	1 175,00	2 698,33	-1 523,33	230		7 807,78	-7 807,78			
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	213 404,00	47 071,64	166 332,36	22					67 400,00	
013 - Atténuations de charges	22 370,89	39 480,84	-17 109,95	176	68 470,00	94 902,65	-26 432,65	139	49 125,00	-28,3
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 534 163,22	1 534 163,22		100	1 053 087,19	1 053 087,19		100	776 898,00	-26,2
Total recettes réelles	12 292 784,96	11 883 701,75	409 083,21	97	12 161 049,37	12 420 019,42	-258 970,05	102	12 302 375,30	1,2
Total recettes d'ordre	200 720,00	175 706,24	25 013,76	88	183 240,00	177 824,45	5 415,54	97	267 390,00	45,9
Total recettes de fonctionnement	12 493 504,96	12 059 407,99	434 096,97	97	12 344 289,37	12 597 843,87	-253 554,50	102	12 569 765,30	1,8

Evolution de la répartition des recettes de fonctionnement 2024-2026



3- La fiscalité

Les taux des impôts progressent pour 2026 :

	2024 - 2025	2026
Taxe d'habitation Résidences Secondaires	2.80 %	2.94 %
Taxe sur le Foncier Bâti	5.68 %	5.96 %
Taxe sur le Foncier Non-Bati	4.18 %	4.39 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24.46 %	24.49 %

Le produit 2026 attendu pour la fiscalité locale s'élève à 3 222 552 €.

Le montant perçu pour la fiscalité local est de 3 061 755 € en 2024 et 3 091 617 € en 2025.

La taxe pour la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations est mise en place depuis l'année 2024 pour un produit attendu de 250 00.00€ pour 2025 et 2026.

4- Les dotations et compensation de l'ETAT

Les dotations d'intercommunalités et compensations reçues de l'Etat étaient de 1 195 901€ en 2024 et 1 224 722 € en 2025.

Elles sont attendues en 2026 pour un montant prévu de 1 120 000.00 €.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir, alors que la section de fonctionnement est impliquée par des notions de récurrence et de quotidienneté.

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes des Hautes Vosges à moyen et à long terme.

Des autorisations de programmes ont été mises en place dans le cadre de projets d'investissement à moyen terme pour

- Le cinéma de Vagney – voté en 2023
- La maîtrise d'œuvre de la piscine de La Bresse – voté en 2025
- La maîtrise d'œuvre de la piscine de Vagney - voté en 2025
- Le programme local de l'habitat (PLUi-H) – voté en 2025
- Les travaux de démolition et reconstruction de la piscine de Vagney – voté en 2025

La section d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCHV regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : Toutes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction, à la réfection du réseau d'eau...).

2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement de la CCHV pour le budget Principal depuis 2024 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté									483 149,11		483 149,11	
16 - Emprunts et dettes assimilés	652 460,41	651 757,12	703,29	100	380 590,00	380 188,66	401,34	100	343 870,00		343 870,00	-9,6
20 - Immobilisations incorporelles	329 677,58	73 744,30	255 933,28	22	256 695,11	134 502,57	122 192,54	52	102 360,00	109 921,72	212 281,72	-17,3
204 - Subventions d'équipement versées	346 601,80	35 358,80	311 243,00	10	288 852,00	229 923,03	58 928,97	80	383 197,00		383 197,00	32,7
21 - Immobilisations corporelles	3 355 009,79	893 431,49	2 461 578,30	27	2 007 947,26	1 618 930,87	389 016,39	81	746 877,74	63 481,38	810 359,12	-59,6
23 - Immobilisations en cours	160 000,00		160 000,00		932 460,00	218 677,80	713 782,20	23	2 487 735,28	403 795,81	2 891 531,09	210,1
26 - Participations et créances ratt. à des particip.	1 500,00	1 500,00		100					3 000,00		3 000,00	

27 - Autres immobilisations financières					570,00	570,00		100				
Total dépenses réelles hors opérations	4 845 249,58	1 655 791,71	3 189 457,87	34	3 867 114,37	2 582 792,93	1 284 321,44	67	4 550 189,13	577 198,91	5 127 388,04	32,6
2026 325 - STADE NORDIQUE LA BRESSE									300 000,00		300 000,00	
Total dépenses opérations d'invest.									300 000,00		300 000,00	
Total dépenses d'ordre	367 017,00	342 002,32	25 014,68	93	230 292,03	213 020,03	17 272,00	92	447 062,00		447 062,00	94,1
Total dépenses d'investissement	5 212 266,58	1 997 794,03	3 214 472,55	38	4 097 406,40	2 795 812,96	1 301 593,44	68	5 297 251,13	577 198,91	5 874 450,04	43,4

Recettes d'investissement de la CCHV pour le budget Principal depuis 2024 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Année 2025				Budget primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	1 490 694,45	1 490 694,45		100,00	742 045,36	742 045,36		100,00				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	571 741,44	135 541,49	436 199,95	24,00	527 575,79	318 249,20	209 326,59	60,00	1 279 700,56		1 279 700,56	142,60
13 - Subventions d'investissement reçues	2 024 679,36	374 692,99	1 649 986,37	19,00	1 787 119,64	706 839,14	1 080 280,50	40,00	742 675,00	314 367,46	1 057 042,46	-40,90
16 - Emprunts et dettes assimilés		4 777,00	-4 777,00						1 821 188,00		1 821 188,00	
Total recettes réelles hors opérations	4 087 115,25	2 005 705,93	2 081 409,32	49	3 056 740,79	1 767 133,70	1 289 607,09	58	3 843 563,56	314 367,46	4 157 931,02	36,0
2026 325 - STADE NORDIQUE LA BRESSE									300 000,00		300 000,00	
Total recettes opérations d'investissement									300 000,00		300 000,00	
Total recettes d'ordre	1 125 151,33	734 133,46	391 017,87	65	1 040 665,61	545 530,15	495 135,46	52	1 416 519,02		1 416 519,02	36,1
Total recettes d'investissement	5 212 266,58	2 739 839,39	2 472 427,19	53	4 097 406,40	2 312 663,85	1 784 742,55	56	5 560 082,58	314 367,46	5 874 450,04	43,4

3- Les principaux projets d'investissement pour l'année 2026

- **Administration générale :**

- *Communication

- Signalétique bâtiment (siège et déchèteries)
 - Guichet unique et refonte du site internet
 - Enseignes bâtiments phase 3 (chalet de la pêche, déchèteries, cinéma La Bresse, piscine La Bresse)

- *Projets transversaux

- Stade nordique La Bresse (études environnementales et enquête publique + maîtrise d'œuvre)
 - Piscine Vagney (étude + travaux)
 - Piscine La Bresse (Etude 2026 + études complémentaires)

- *Projets culturels

- Etude sensible du territoire

- *Ressources Humaines

- Logiciel SIRH (suite)

- *Autres

- Changement serveur siège social
 - Adaptation du bureau Redevance Incitative à l'accueil des usagers

- **Techniques :**

- * Déchèteries :

- Achat terrain - déchèterie de Le Syndicat
 - Locaux gardiens de la déchèterie de La Bresse
 - Caméras vidéo surveillance déchèteries Le Syndicat et La Bresse
 - Composteurs collectifs et accessoires
 - Broyeur branches
 - Panneaux sites de compostage / matériel site de compostage partagé

- * Collecte des déchets :

- Bornes aériennes Multi-matériaux et Verre
 - Mise à jour cartographie logiciel de géolocalisation des véhicules
 - Matériel animation tri (supports pédagogiques)
 - Poubelles bi-flux pour manifestations
 - Flocage nouveau véhicule OM
 - Vestiaires chauffants

- *Eau :

- Schéma diagnostic des systèmes d'eau potable (suite)

- Véhicules services eau (suite transferts)
- Pont des Barranges – Rue des Myrtilles – Rue de l’Avenir (Cornimont)
- Extension chemin du Closey Broncard – Captages suite (Ventron)
- Télégestion – Réservoir (Cleurie)
- Inspection captages et sources (Saulxures)
- Rue du Cutié (Gerbamont)
- Route du Bréau (Le Syndicat)
- Conduite d’eau chemin des Savoyards (Sapois)
- Rue de la Tache (Vagney)
- Rue Paul Claudel – 3^{ème} tranche Le Chajoux (La Bresse)
- Rue de l’Eglise (Rochesson)

***Assainissement :**

- Schéma diagnostic assainissement suite
- Camion hydrocureur (19T)
- Matériel divers (caméra, autocad, traceur...)
- Télégestion (Cornimont – La Bresse)
- Rue de la Tache (Vagney)
- Travaux pont racleur (Saulxures s/Moselotte)

• Territoire :

***Médiathèques :**

- Acquisitions ouvrages
- Réso’thèque acquisition véhicule
- Travaux médiathèque Vagney

***Cinémas :**

- Changement projecteur
- Changement chaudière La Bresse

***Urbanisme :**

- Elaboration PLUi H
- Elaboration PLU Sapois
- Révision PLU La Bresse
- Autres procédures subventionnées

- *Aménagement du territoire :
 - Etude expérimentation « bâti vacant »
 - Véhicule site Julienrupt + borne
 - Site d'intérêt communautaire (renouvellement matériel + entretien)
- *Développement économique et tourisme :
 - Diagnostic « gestion en eau »
 - Installation photovoltaïque Lansauchamp
 - Aide aux entreprises pour le développement économique et touristique
 - La Médelle – Bâtiment services Eau - Assainissement
- *Relais Petite Enfance – Lieu d'Accueil Enfants Parents – Convention Territoriale Globale :
 - Acquisition véhicule RPE

4- Les subventions d'investissements prévues pour 2026

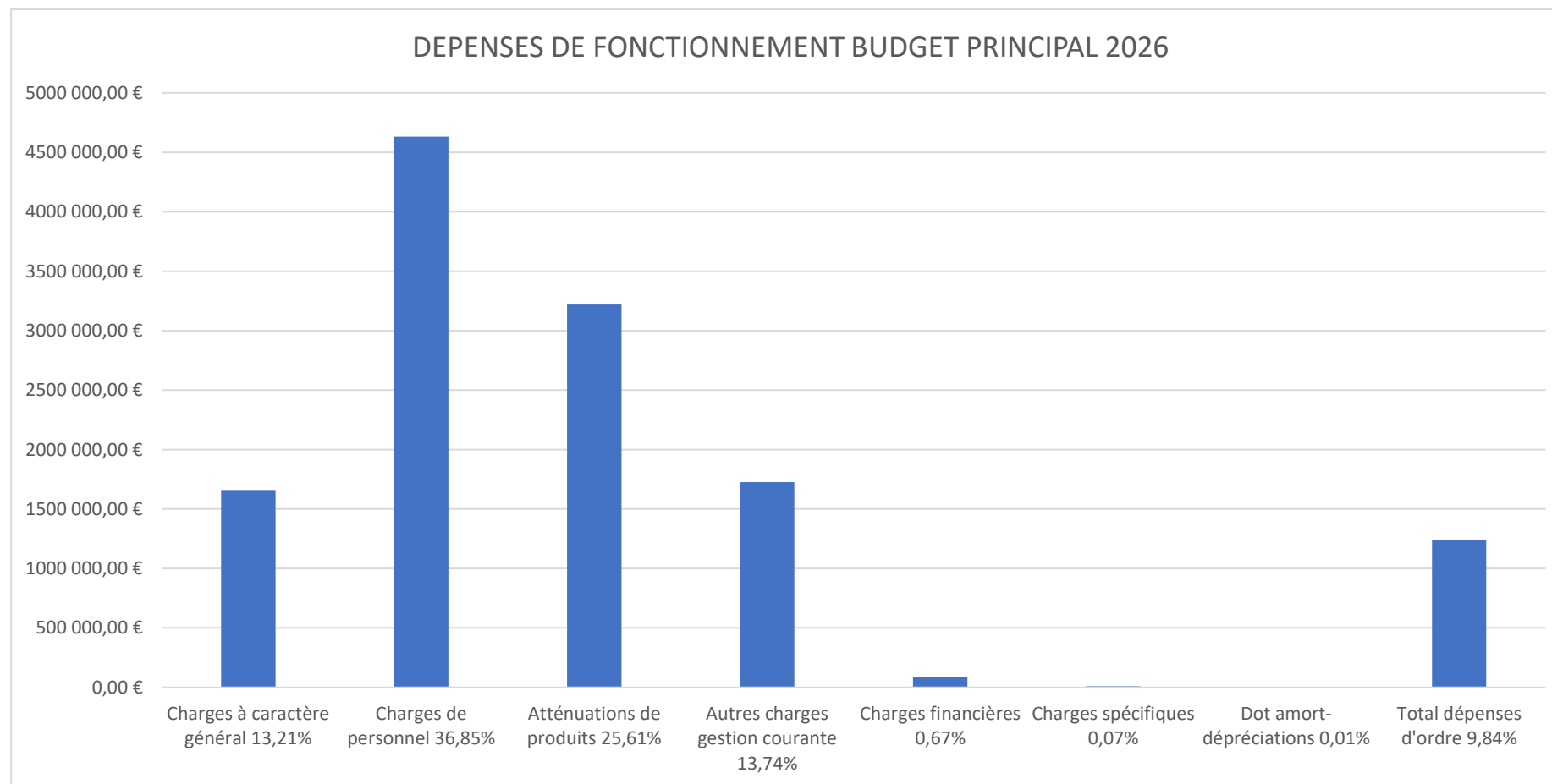
- | | |
|---|-------------|
| • De l'Etat pour un montant prévu de | 1 405 977 € |
| • De la Région pour un montant prévu de | 43 275 € |
| • Du Département pour un montant prévu de | 218 504 € |
| • D'autres organismes | 17 642 € |

Ces subventions couvrent 11 % des dépenses réelles d'investissement prévue par la collectivité.

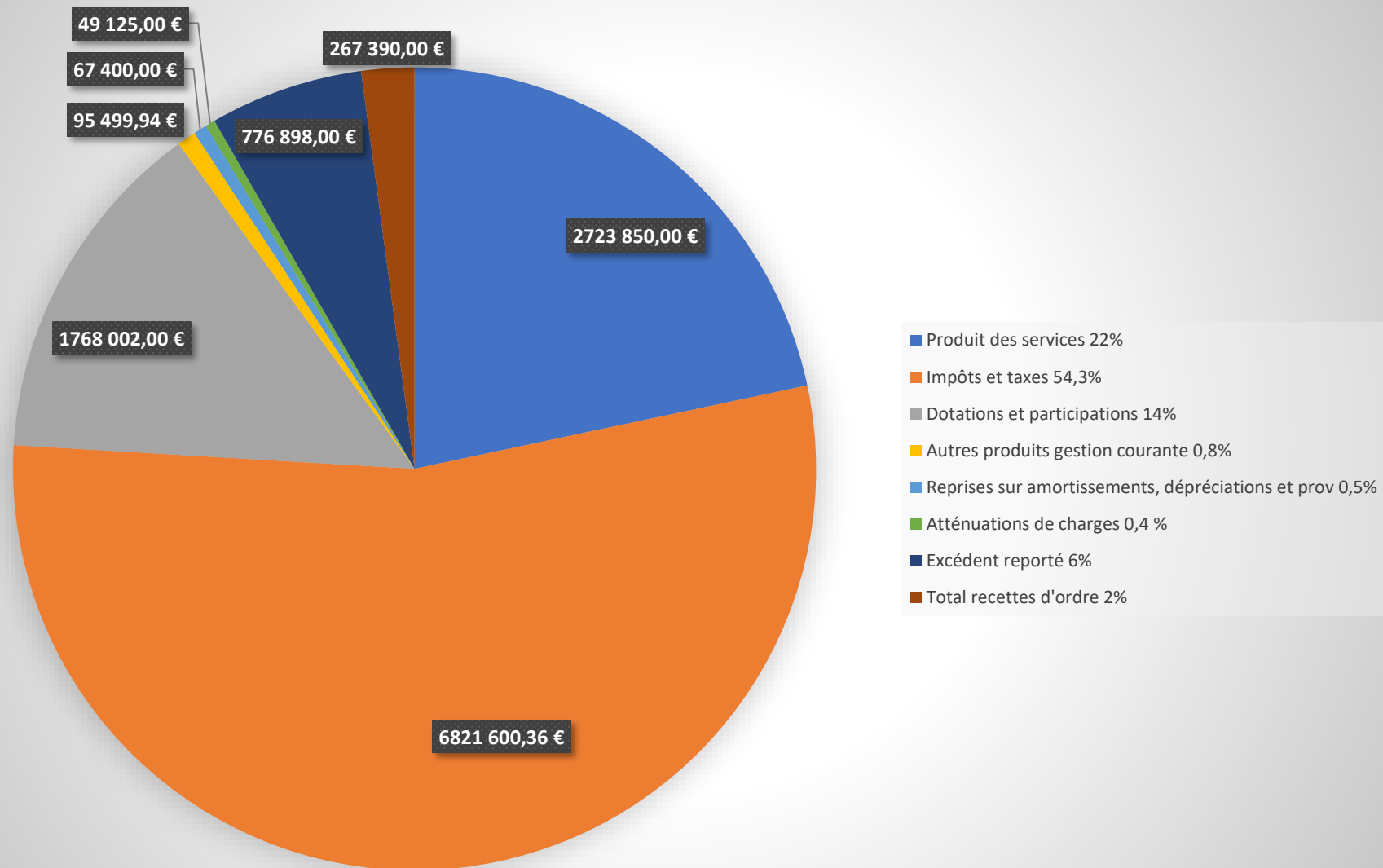
Soit 65% pour le budget Eau, 20% pour le budget Assainissement, 20% pour le budget Principal.

III – LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

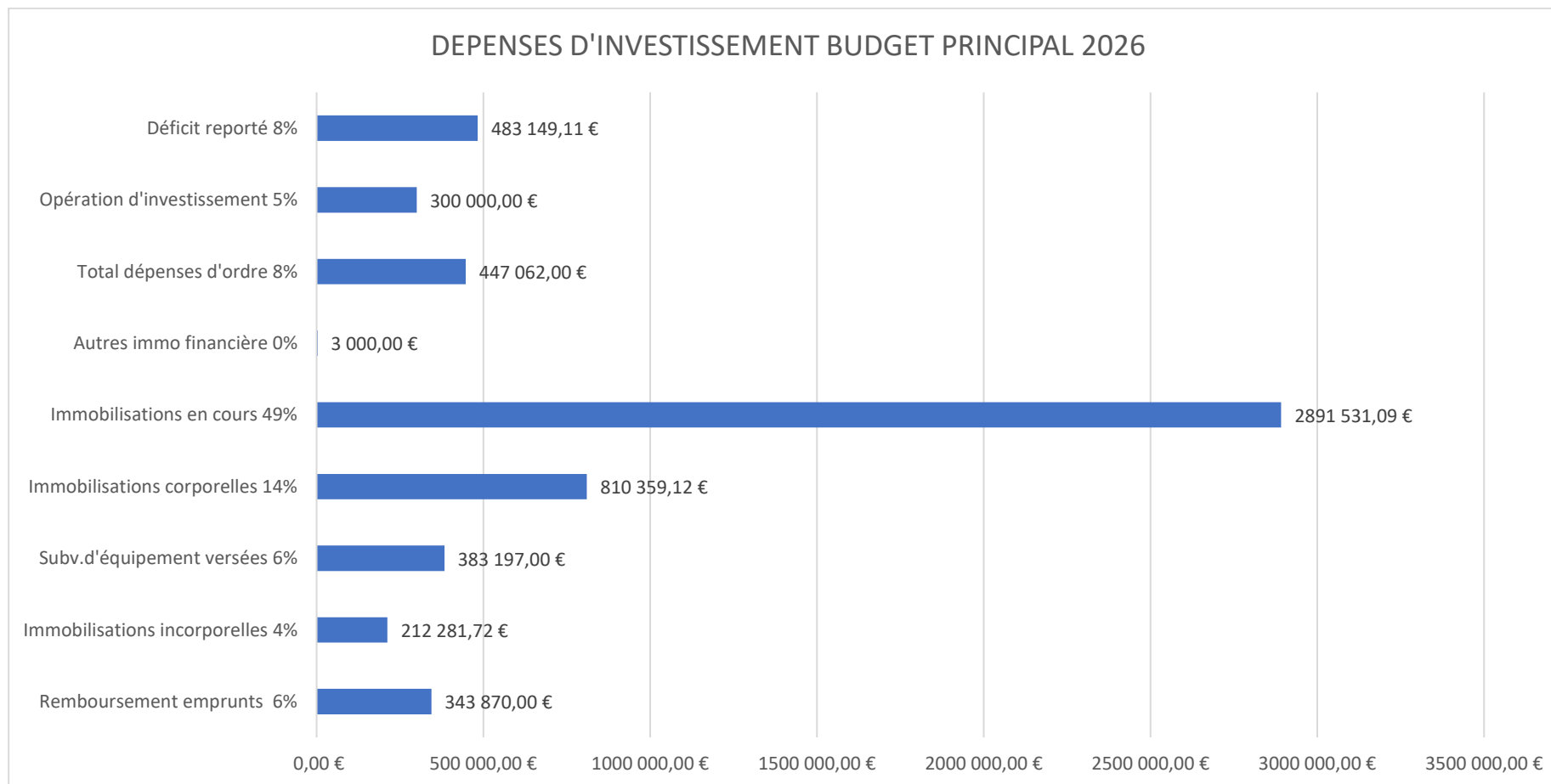
1- Les dépenses et recettes de fonctionnement



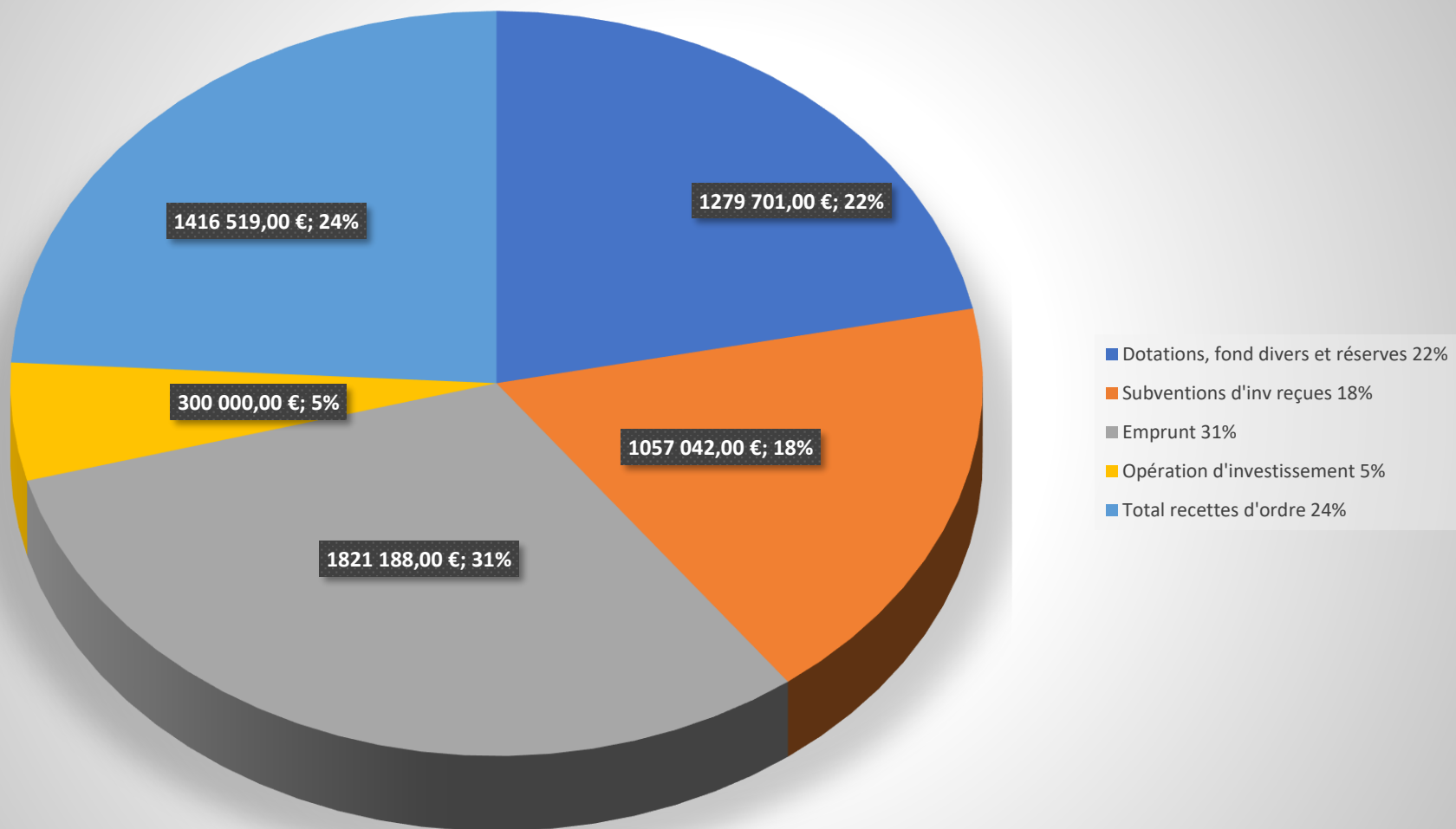
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2026



2- Les dépenses et recettes d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2026



3- Principaux ratios Budget principal 2026 par habitant (21380 habitants / Population INSEE)

- Potentiel fiscal (*) 241 €
- Dotations 2026 52 €
- Charges réelles 2026 de fonctionnement 530 €
- Dépenses réelles 2026 d'investissement 240 €

(*DONNEES MINISTERE DE L'INTERIEUR 17/09/2025)

4- Etat de la dette

DETTE Budget Principal 2026	Montant en €	Montant en € par habitant		
		CCHV	CC Région (1)	CC National (2)
Encours total de la dette	2 754 265	129	234	201
Annuités des dettes	427 969	20	26	25
Fond de roulement	1 039 728	49	185	190

(1) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la Région : 84 soit 97% de la catégorie démographique de la région

(2) : Nombre de CC(s) traité(e)s pour la France entière : 811 soit 97% de la catégorie démographique de la France entière

(1)(2) DONNEES DGFIP DU 09/04/2024

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 est de 3.1 ans

Fait à Cornimont, le 11 mars 2026

Le Président,

Didier Houot